



Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maîtrise d'œuvre

COMPLÉMENTS APPORTÉS A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ARTELIA Eau & Environnement

Ressource en eau et risques

6 rue de Lorraine
38130 Echirolles
Tel. : +33 (0)4 76 33 40 00
Fax : +33 (0)4 76 33 42 96



SOMMAIRE

1 Contexte	3
2 Préambule	3
3 Etat initial du milieu	7
3.1 ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX	7
3.2 SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	9
3.2.1 ELEMENTS PAYSAGERS	9
3.2.2 HABITATS	12
3.2.2.1 Secteur 1 – Plage de dépôt	12
3.2.2.2 Secteur 2 – Combe du Sonnant d'Uriage	14
3.2.1 FAUNE	15
3.2.1.1 Secteur 1 – Plage de dépôt	15
3.2.1.2 Secteur 2 – Combe du Sonnant d'Uriage	16
3.2.1.3 Données piscicoles	16
4 Détails des aménagements	17
4.1 SECTEUR 1 – PLAGE DE DEPOT	17
4.1.1 PLANS GENERAUX	18
4.1.2 DEVERSOIR DE SECURITE	21
4.1.3 REHAUSSE DES MURS EN AMONT DE LA PLAGE DE DEPOT	23
4.1.4 LE CANAL D'AMENEE ET SA PRISE D'EAU	24
4.2 SECTEUR 2 – COMBE DU SONNANT D'URIAGE	27
5 Planning	29
6 Impacts et mesures	30
6.1 SECTEUR 1 – PLAGE DE DEPOT	30
6.2 SECTEUR 2 – COMBE DU SONNANT D'URIAGE	31

1 CONTEXTE

Grenoble Alpes Métropole, pour son projet de travaux de sécurisation de la plage du Sonnant d'Uriage sur la commune de Gières, a déposé un dossier d'examen cas par cas auprès de la DREAL le 6 Janvier 2021.

Le dossier a été jugé comme incomplet et une demande de compléments a été transmise par l'Autorité Environnementale de la DREAL le 19 Janvier 2021, interrompant le délai d'instruction de 35 jours.

Le présent dossier répond à la demande de compléments sous forme d'une note complémentaire au dossier cas par cas initialement transmis.

2 PREAMBULE

La commune de Gières et ses alentours peut faire face à des crues potentielles du Sonnant d'Uriage.

Suite aux importantes inondations de 1968, le cours d'eau a été détourné au début des années 1970 pour être canalisé, via une conduite souterraine jusqu'à l'Isère. La plage de dépôt a alors été créée entre la rue du docteur Valois et l'Avenue Esclangon.

La plage de dépôt du Sonnant d'Uriage est constituée :

- De digues qui encerclent la zone de dépôt ;
- Du canal du Sonnant d'Uriage ;
- D'un ouvrage de vidange ;
- D'une conduite souterraine jusqu'à son exutoire dans l'Isère.

La plage de dépôt a fait l'objet d'études de mise en sécurité portées par l'ASDI entre 2014 et 2015. A la suite de ce diagnostic, les travaux suivants, faisant l'objet de la présente demande, vont être réalisés :

- Création d'un piège à embâcles dans la combe de Gières ;
- Confortement de l'ouvrage : rehausse du mur de la digue Sud et Nord et démolition du mur existant entre digue Ouest et résidence des Myosotis ;
- Réparation du génie civil de l'ouvrage de prise d'eau et rénovation des grilles de protection ;
- Réalisation d'un déversoir de sécurité ;
- Reprise du canal d'amenée.

Le projet actuel comprend deux sites, celui de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage (secteur 1) et celui de la combe de Gières (secteur 2) située en amont de la plage. **Selon la réglementation en vigueur, il s'agit d'un projet unique, une approche globale à l'échelle des deux sites est donc réalisée.**

Dans le cadre des articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 du Code de l'Environnement, le projet est potentiellement concerné par les rubriques suivantes :

- 3.1.1.0 : Autorisation
- 3.1.2.0 : Régime à déterminer, à priori Déclaration
- 3.1.4.0 : Déclaration
- 3.1.5.0 : Déclaration
- 3.2.1.0 : Déclaration

L'ouvrage de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage étant un ouvrage existant et faisant l'objet d'un projet d'arrêté préfectoral de reconnaissance d'antériorité en application de l'article L.214-6 du Code de l'Environnement, il a été convenu avec la DDT que le présent projet serait soumis dans sa globalité à un Porter à connaissance au titre des IOTA. Ce dossier intégrera également une demande d'autorisation de défrichement. En fonction de la nature précise et des enjeux du projet une demande de dérogation au titre des espèces protégées devra être réalisée ainsi qu'un dossier de DUP.

Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maîtrise d'œuvre

COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

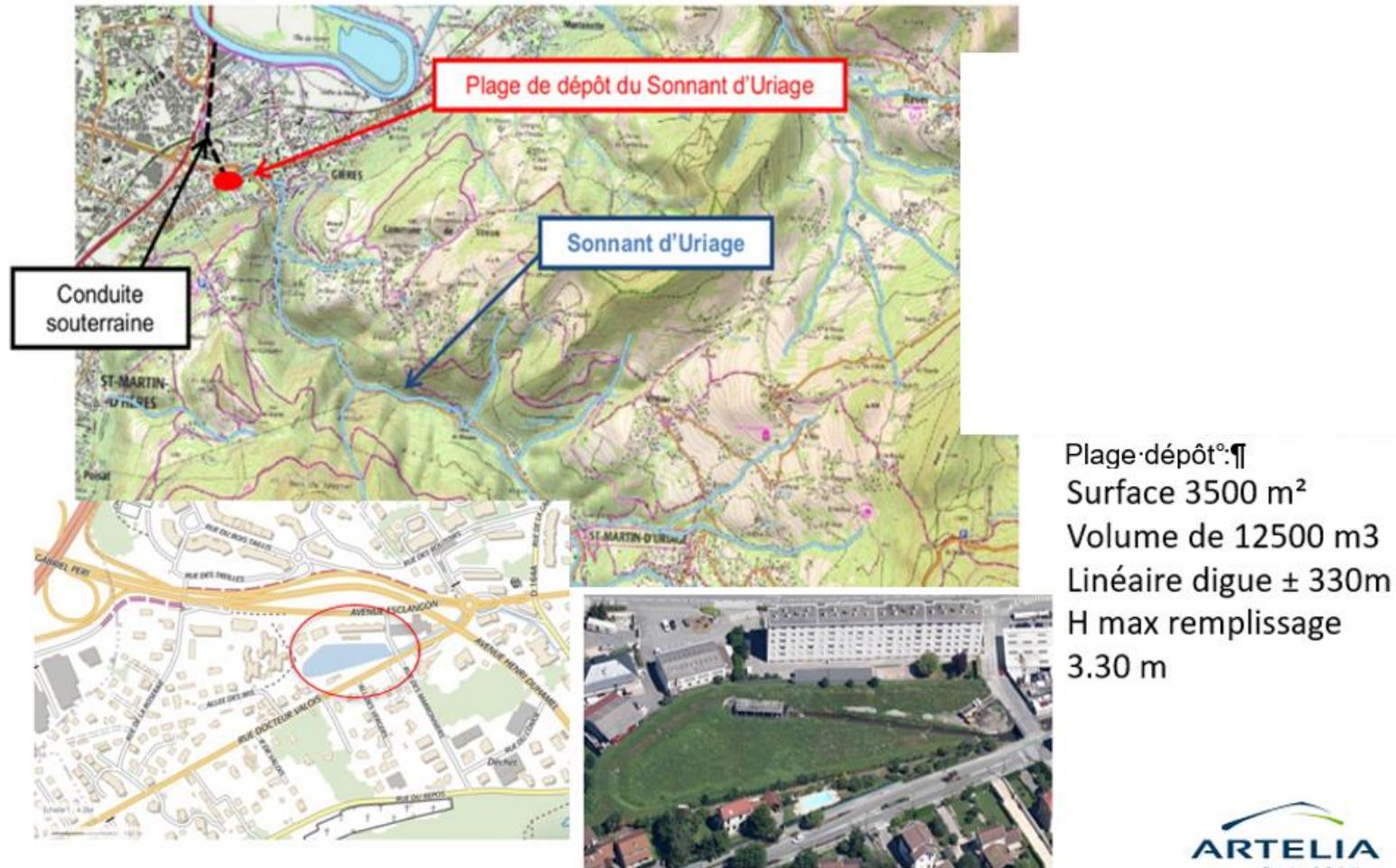


Fig. 1. Localisation du Secteur 1 – Plage de dépôt

Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maîtrise d'œuvre

COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



Fig. 2. Localisation du Secteur 2 – Combe du Sonnant d'Uriage

3 ETAT INITIAL DU MILIEU

3.1 ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Aucune zone humide n'est présente sur les secteurs d'étude (DREAL CARMEN).

Une zone humide présente au Nord du secteur de d'étude : Boucle de la Taillat (38GR0033) à environ 1.2 km.

Aucune ZNIEFF n'est située au sein des secteurs d'étude. Les ZNIEFF les plus proches sont les suivantes :

- ZNIEFF de type II « Contreforts occidentaux de la chaîne de Belledonne » (820000395) située à environ 330 m à l'Est de la plage de dépôt et à 650 m au Nord-Est du site amont. Cette ZNIEFF comprend notamment :
 - o ZNIEFF de type I « Les prairies sèches du Venon » (820032133).
- ZNIEFF de type II « Zone fonctionnelle de la rivière Isère entre Cevins et Grenoble » (820000395) située à environ 1,3 km au Nord-Est de la plage de dépôt et 2,3 km au Nord du site amont. Cette ZNIEFF comprend notamment :
 - o ZNIEFF de type I « Boisement du Mas de l'Île et Boucle de la Taillat » (820032101).
- ZNIEFF de type II « Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan » (820000424) située à environ 1 km au Nord de la plage de dépôt et 2,4 km au Nord du site amont. Cette ZNIEFF comprend notamment :
 - o ZNIEFF de type I « Boucle des Sablons » (820032094).

Aucune zone Natura 2000 se trouve dans l'aire d'étude du projet, la plus proche se situant à environ 8 km de la plage de dépôt et 7 km de la combe du Sonnant d'Uriage.

Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maitrise d'œuvre

COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

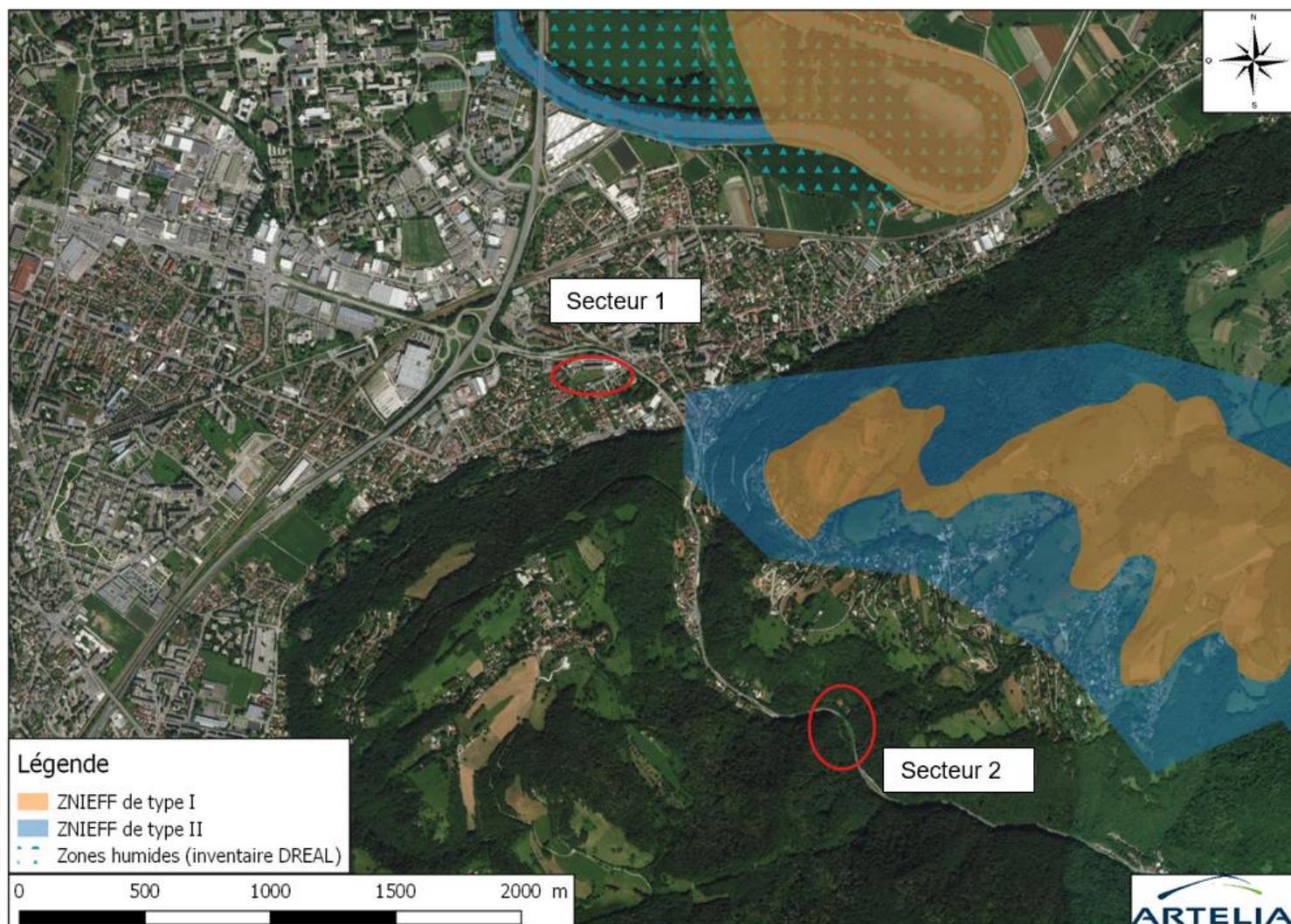


Fig. 3. Localisation des zonages environnementaux à proximité du projet

3.2 SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

3.2.1 Eléments paysagers

La plage de dépôt du Sonnant d'Uriage est composée des éléments suivants :

- Le ruisseau du Sonnant d'Uriage canalisé sur environ 70 m sur 3 m de large (dans le périmètre de la plage de dépôt) ;
- La zone de la plage de dépôt entourée de ses digues et l'ouvrage de vidange ;
- Le bosquet à l'ouest de la plage de dépôt.

La plage de dépôt du Sonnant est entourée par le lotissement du « Chamendier » et d'une zone résidentielle pavillonnaire.

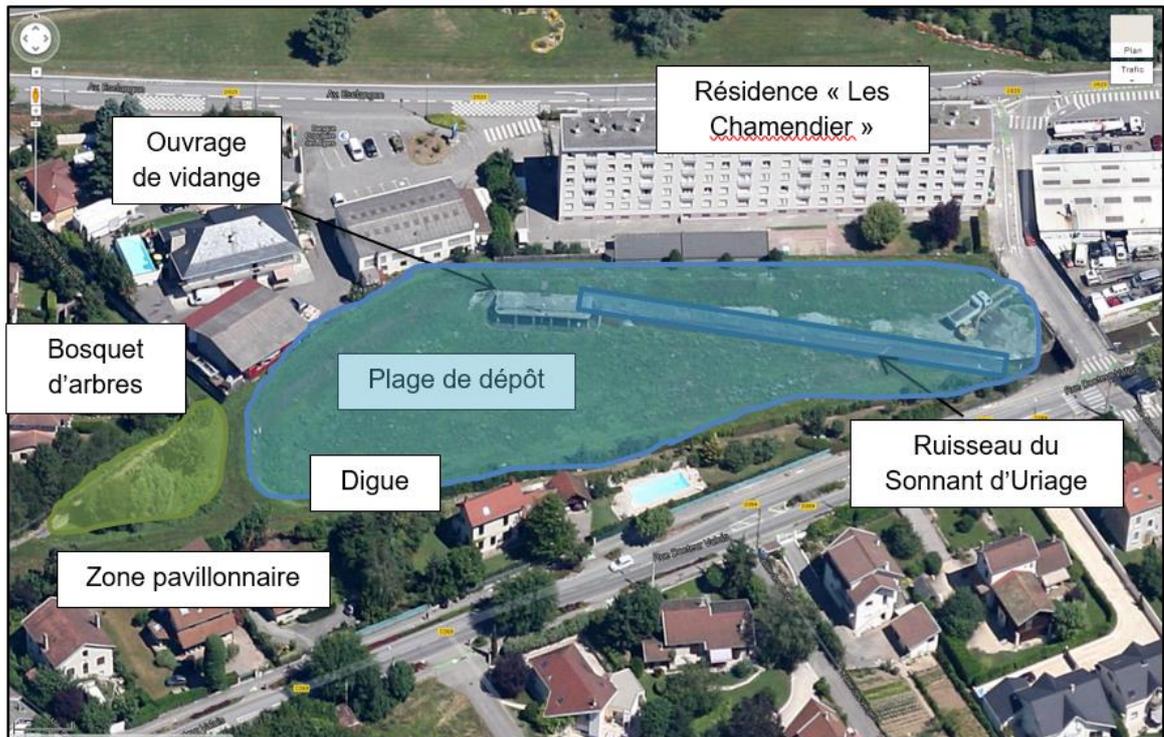


Fig. 4. Plan de situation du secteur d'étude de la plage de dépôt

La plage de dépôt est un ouvrage de gestion des transports solides exploité par la Métropole de Grenoble. Un entretien est réalisé tous les ans, comme par exemple en 2019 avec une opération de curage du canal.



Fig. 5. Photos de la plage de dépôt et du canal du Sonnant d'Uriage en 2019 pendant une opération du curage

Le secteur 2 d'étude situé sur la combe du Sonnant d'Uriage (en amont de la plage de dépôt) comprend les éléments suivants :

- Le ruisseau du Sonnant d'Uriage sur environ 175 m et présente une largeur d'environ 3 m ;
- La RD 524 et deux ponts sur le Sonnant d'Uriage ;
- Une zone forestière de part et d'autre de la route et du Sonnant d'Uriage ;
- Deux maisons situées en rive droite du Sonnant d'Uriage, à l'aval de la zone d'étude ;
- Un réservoir d'eau exploité par la SPL des Eaux de Grenoble pour l'adduction en eau potable ;
- L'ancienne route.

Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maîtrise d'œuvre

COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

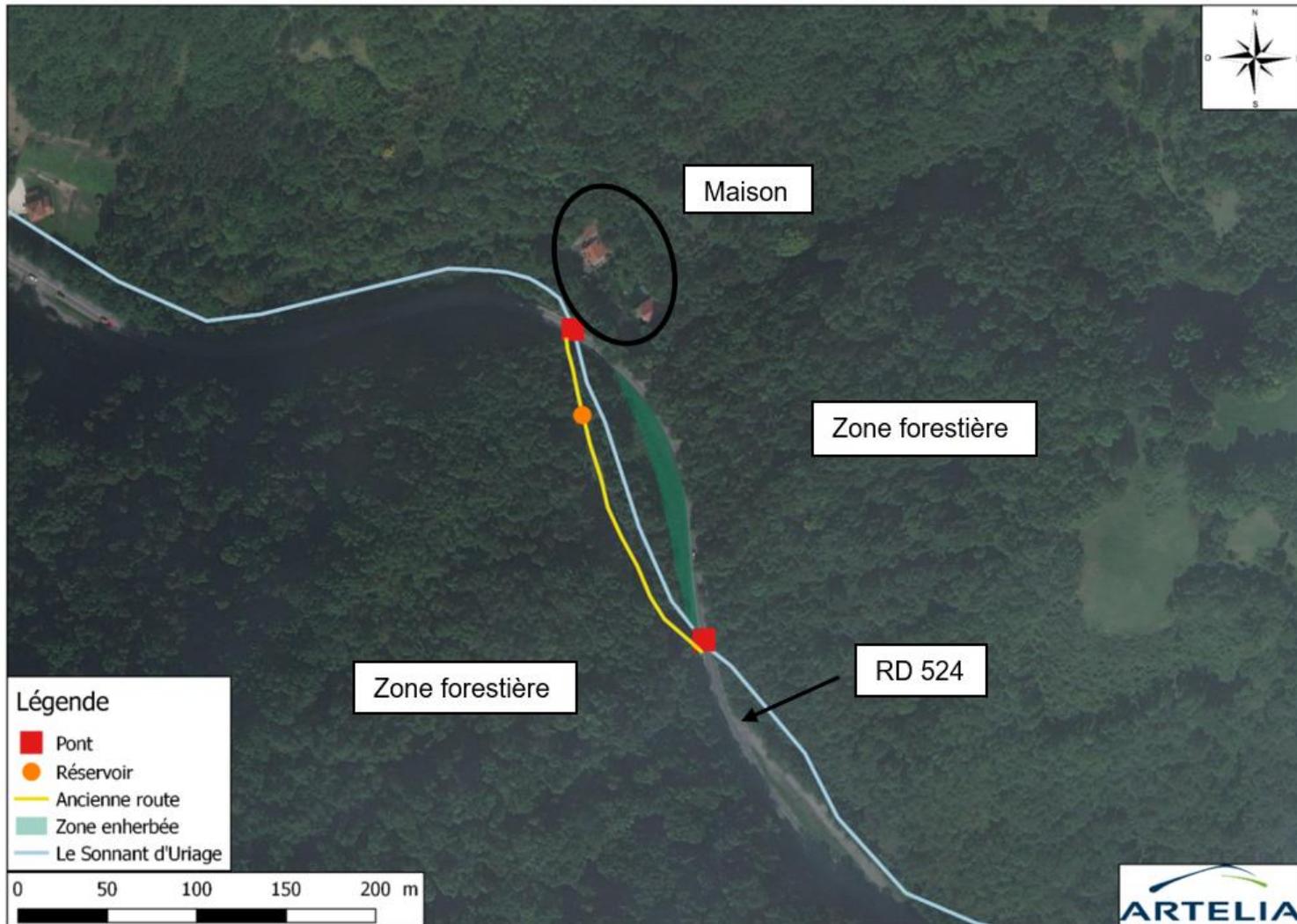


Fig. 6. Plan de situation du Secteur 2 – Combe du Sonnant d'Uriage



Fig. 7. A l'amont du site, vue sur l'ancienne route et sur le pont depuis la route
Vue sur le réservoir (2019)



Fig. 8. Vue depuis le pont aval et vers l'aval en rive droite / Vue sur le lit du Sonnant
d'Uriage et le mur de soutènement de l'ancienne route en rive gauche (2019)

3.2.2 Habitats

3.2.2.1 SECTEUR 1 – PLAGE DE DEPOT

Aucune végétation aquatique n'est présente dans le canal. Le chenal étant totalement artificialisé (berges et lit mineur en béton), les berges ne possèdent pas de ripisylve, ni de végétation caractéristique des cours d'eau.

Le canal de la plage de dépôt fait par ailleurs l'objet de curage régulier autorisé par arrêté préfectoral n°38-2019-07-05-011.

La plage de dépôt est composée d'une prairie mésophile largement dominée par les graminées (Fétuque, Pâturin annuel, Fléole, Vulpin des près, Folle avoine...) et où l'on retrouve des légumineuses (Trèfle violet, Trèfle des prés, Luzerne cultivée, Vesce cracca...), tout un cortège de fleurs de prairie (Compagnon blanc, Myosotis, Coquelicot, Minette, Pissenlit, Matricaire, Pâquerette, Fumeterre officinal, Liseron, Moutarde des champs, Mauves, Renoncles, Lotier corniculé, Chélidoine, Ruine de Rome, Plantain lancéolé, Lierre terrestre, Capillaire, Oseille des prés, Crépe à vésicules, Euphorbe faux amandier...), ainsi que quelques ronces et orties.



Fig. 9. Vue sur la prairie (2019)

La plage de dépôt, ainsi que les digues, font l'objet d'un entretien régulier de la végétation (2 fauchages par an) afin de garantir leur efficacité et permettre la surveillance des ouvrages hydrauliques.

Un petit bosquet d'arbres occupe le secteur ouest de la zone d'étude. Il apparaît comme étant déconnecté de la plage de dépôt, séparé par la digue. Ce boisement est composé de quelques arbres : Erables plane, Saule blanc, Robinier faux-acacia, Peuplier hybride, Frêne commun et Boulot verruqueux. En espèce de sous-bois, on observe du Lierre, de l'Herbe à Robert, du Gaillet grateron, de la Benoite, ainsi que quelques ronces, églantiers et des orties.



Fig. 10. Vue sur le petit bosquet d'arbres (2019)

A noter également la présence d'espèces invasives sur la plage de dépôt tel que la Renouée du Japon et le Robinier faux-acacia.

3.2.2.2 SECTEUR 2 – COMBE DU SONNANT D'URIAGE

On retrouve **une végétation de berge typique des cours d'eau** malgré la présence d'un mur de soutènement de l'ancienne route en rive gauche. Pour la strate arborée, on notera du Frêne Excelsior, de l'Aulne Glutineux, du Noisetier, du Tremble, du Saule Fragile et Saule marsault. Quelques Robiniers Faux-acacia, **espèce pionnière et à caractère invasive**, ainsi que de la Buddleia et de la Renouée du Japon viennent toutefois dégrader la qualité du boisement de berge. De nombreux *Carex pendula* sont présents en bord de cours d'eau.

Un mur de soutènement de l'ancienne route, occupe encore aujourd'hui un large linéaire de la rive gauche du tronçon de ruisseau du Sonnant d'Uriage. Ce mur, déstabilisé par le système racinaire des arbres de la ripisylve est en cours de ruine et limite l'implantation de la végétation de berge.

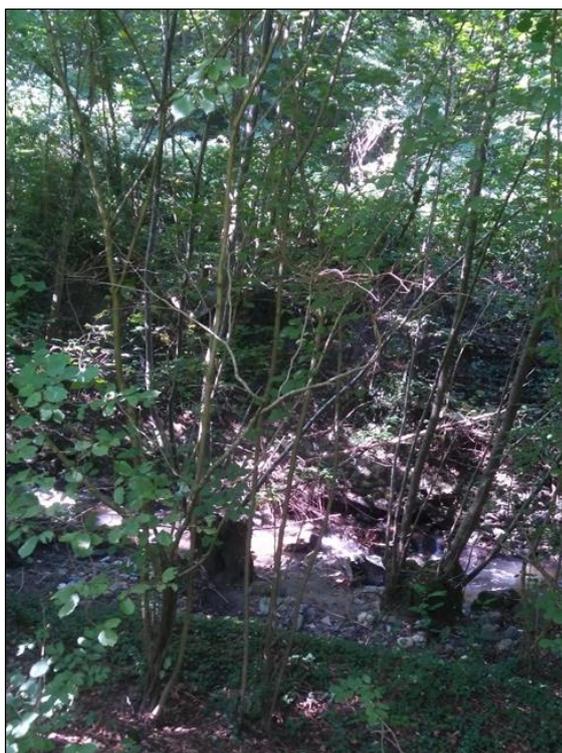


Fig. 11. Vue sur le ruisseau du Sonnant d'Uriage et sa ripisylve (2019)

Une zone enherbée occupe le bord de la route départementale. Elle est largement dominée par les graminées (fétuque, pâturin annuel, chiendent, fléole, vulpin des prés, folles avoines...) en bordure de route. On retrouve toutefois des légumineuses (trèfles violet, trèfles des prés, luzerne cultivée, vesce cracca...) et tout un cortège de fleurs de prairie (crépide à vésicules, renoncule rampante, scabieuse colombar, minette, pissenlit, mauves, Plantin lancéolé...). En bordure de cours d'eau, la zone est plutôt dominée par les ronces.

L'ancienne route est utilisée aujourd'hui comme chemin d'accès au réservoir d'eau. C'est une zone rudérale où l'on retrouve par endroit des vestiges du goudron de la vieille route. On y observe les espèces floristiques suivantes : géranium herbe à robert, benoît commune, pissenlit, ortie, trèfle blanc, renoncule rampante, mauve, épière des bois, lierre terrestre, atriplex, campanule à feuille d'ortie.

Le site d'étude se trouve en secteur forestier. Ce boisement est composée d'espèces que l'on retrouve classiquement en forêt : frêne commun, châtaigner, noisetier, érable plane, érable sycomore, érable champêtre, charme, sureau noir. En espèces de sous-bois, on observe du lierre, de l'ail des ours, de l'herbe à robert, quelques ronces et orties.



Fig. 12. *Vue sur la zone enherbée à gauche et sur la forêt RD à droite (2019)*

La ripisylve de la Combe du Sonnant d'Uriage fait l'objet d'un entretien régulier par la Métropole de Grenoble dans le cadre de la GEMAPI.

3.2.1 Faune

3.2.1.1 SECTEUR 1 – PLAGES DE DEPOT

Le site étant localisé en milieu urbain et déconnecté des milieux naturels environnants, il est peu probable que ce site soit important pour la reproduction ou l'alimentation d'espèces terrestres.

Pour l'avifaune, quelques-unes des espèces communes des villes, parcs et jardins ont été aperçues au niveau du site (mésanges charbonnières, tourterelles turques, pies bavardes, merles noirs...).

3.2.1.2 SECTEUR 2 – COMBE DU SONNANT D'URIAGE

Pour l'avifaune, quelques-unes des espèces très communes des forêts ont été aperçues ou entendues au niveau du site d'étude (geai des chênes, mésanges, tourterelles, pic épeiche, merles noirs, pouillot véloce...).

3.2.1.3 DONNEES PISCICOLES

Le Sonnant d'Uriage est classé en 1ère catégorie piscicole. **En gestion par l'A.A.P.P.M.A des pêcheurs de Belledonne**, la présence d'un **peuplement de Truite fario** est avérée dans le ruisseau.

Les données piscicoles se basent sur plusieurs comptes rendus d'opération pour des pêches électriques de sauvetage réalisées par le bureau d'étude TERE0 une fois par an entre 2011 et 2019. Ces pêches de sauvetage se sont inscrites dans le cadre des travaux de curage du Sonnant d'Uriage et ont eu lieu au niveau de la plage de dépôt, sur un linéaire d'environ 110 m.

Tabl. 1 - Résultats des pêches de sauvegardes effectuées entre 2011 et 2019

Date	Nom commun	Effectif
15/09/2011	Truite commune	24
21/05/2012	Truite commune	20
27/06/2013	Truite commune	38
28/07/2014	Truite commune	73
24/08/2015	Truite commune	74
05/09/2017	Truite commune	61
05/09/2017	Truite commune	46
	Truite arc-en-ciel	1
10/09/2018	Truite commune	4
09/09/2019	Truite commune	0

Le Sonnant d'Uriage est classé en liste 1 (Truite fario et espèces compagnes) dans l'inventaire des frayères départementales.

Les substrats présents dans le canal de la plage de dépôt ne sont pas favorables à la présence de frayères. En revanche, des frayères sont potentiellement présentes sur la Combe où le substrat est plus favorable. Une visite sur site avec un agent de l'OFB a permis de statuer sur la présence potentielle de frayères sur la combe du Sonnant (substrat favorable).

4 DETAILS DES AMENAGEMENTS

Les éléments mentionnés dans la présente note sont issus du stade AVP, phase actuelle du projet. Ainsi, les calculs précis des volumes de matériaux seront réalisés dans les prochaines phases.

4.1 SECTEUR 1 – PLAGES DE DEPOT

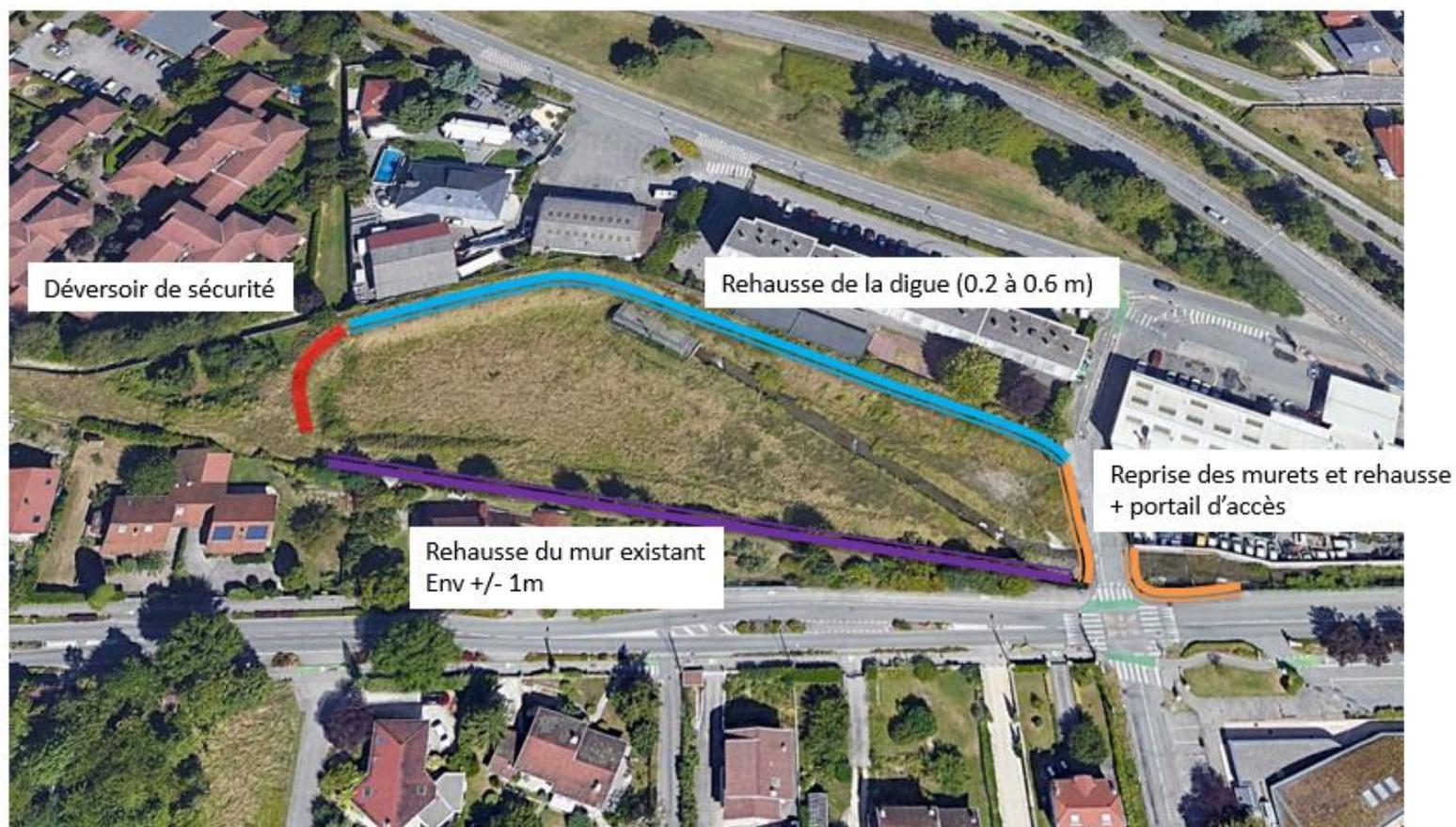
Les travaux retenus dans la page de dépôt sont :

- Rehausse d'ouvrage à la cote de 221.00 mNGF :
 - Rehausse du mur de la digue SUD :
 - Linéaire de 120 m environ
 - Hauteur de la rehausse 80 cm à 1m
 - Rehausse de la digue Nord :
 - Linéaire de 140 m environ
 - Hauteur de la rehausse de 15 à 60 cm
 - Rehausse côté Rue des Marronniers (max 60 cm)
 - Rehausse du parapet du Pont sur 7m
 - Reprise base étanche grillage de la plage de dépôt sur 20m
 - Reprise du portail d'accès avec partie basse étanche
 - Rehausse partie basse garde-corps amont du Pont de la Rue des Marronniers sur 14 m, hauteur de 20 cm
- Réalisation d'un déversoir de sécurité sur une longueur de 21m hors rampe, calé à 220.45 mNGF
- Réparation du génie civil de l'ouvrage de prise d'eau et rénovation des grilles de protection
- Réparation du génie civil du canal d'amené
- Réalisation d'un passage à gué sur la partie amont du canal d'amenée ; largeur 3m, longueur 10 m
- Démolition du mur existant entre digue Ouest et résidence des Myosotis
- Traitement de la Renouée du Japon dans les déblais
- Abatage des arbres en pied de le digue Ouest soit environ 300 m² (nombre de sujets faible)

Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maîtrise d'œuvre

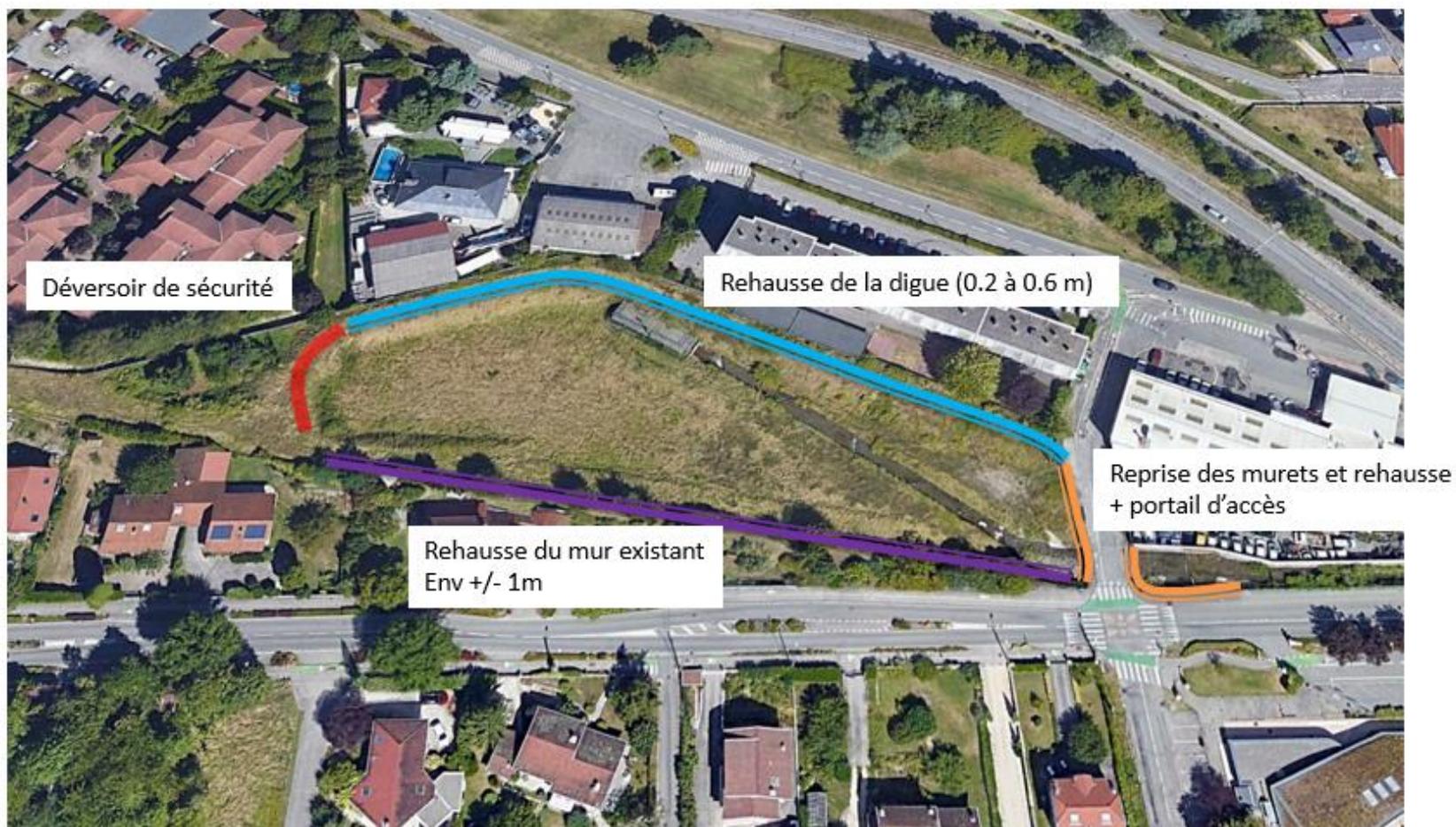
COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

4.1.1 Plans généraux



Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maîtrise d'œuvre

COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maîtrise d'œuvre

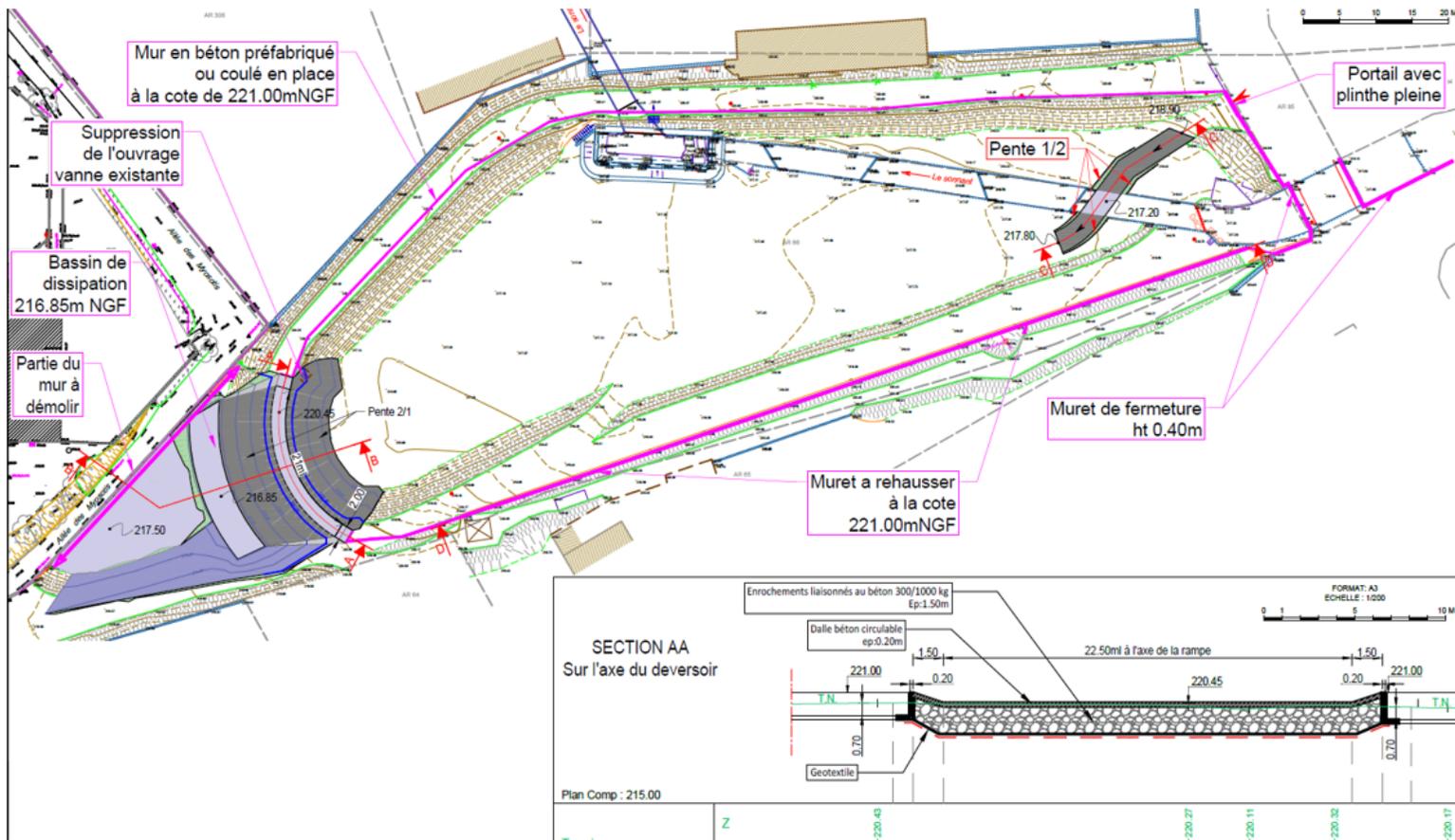
COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maîtrise d'œuvre

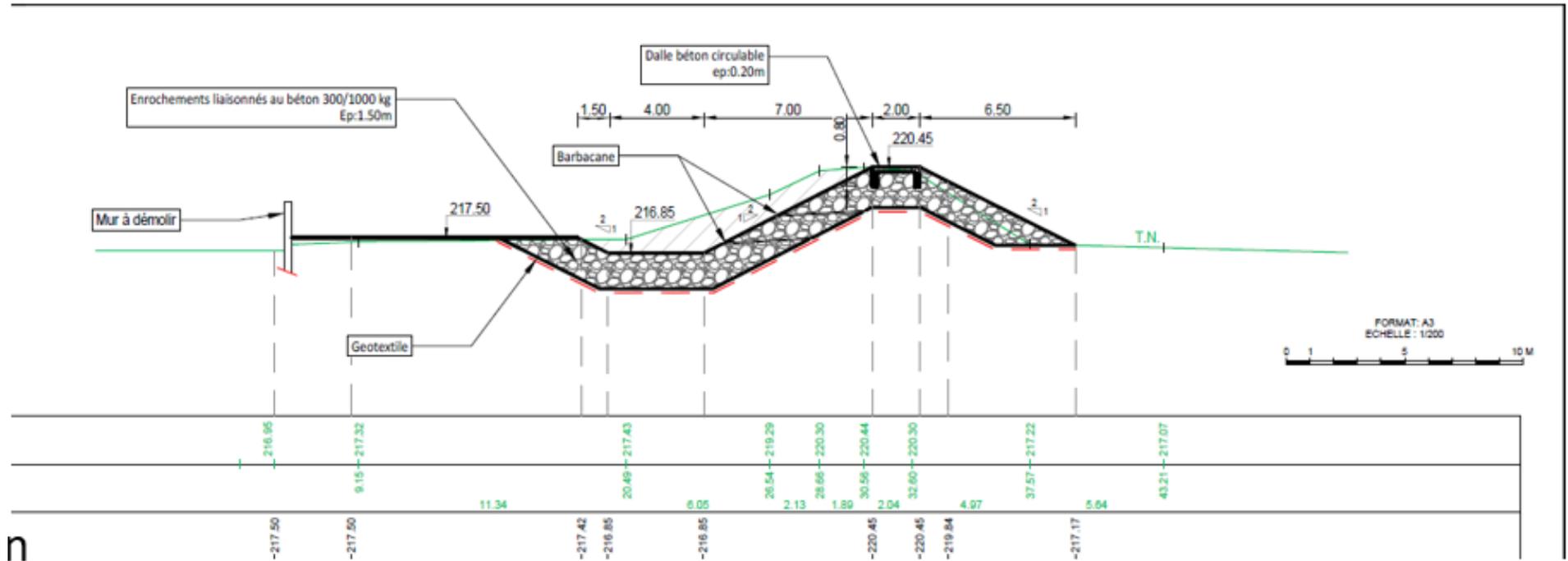
COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

4.1.2 Déversoir de sécurité



Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maitrise d'œuvre

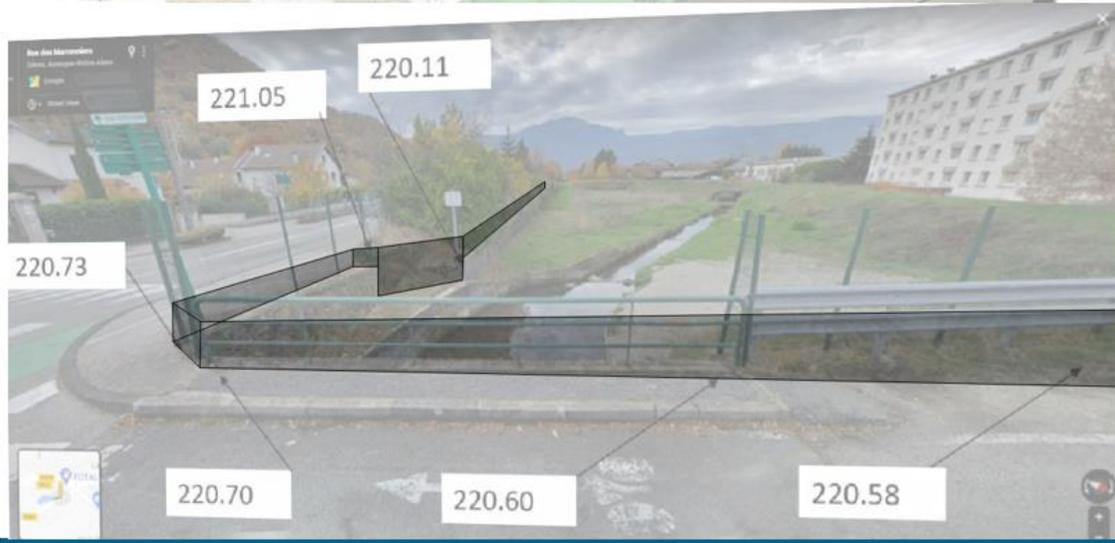
COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maîtrise d'œuvre

COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

4.1.3 Réhausse des murs en amont de la plage de dépôt



4.1.4 Le canal d'amenée et sa prise d'eau

Il est prévu la réhabilitation du canal d'amenée entre la prise d'eau et le pont de la Rue des Marronniers :

- Reprise en sous œuvre des murs de rive et des seuils.
- Réalisation d'une protection de berge sur moins de 5 m



Les moyens mis en œuvre sont alors :

- Réalisation d'une dérivation de 75 m de long par création d'un lit provisoire. Cette dérivation sera reconnectée à la prise d'eau au droit d'exutoire existant. A l'issue des travaux il faudra alors reprendre les murets démolis pour faire le piquage amont et la restitution aval.
- Certaines parties de la prise d'eau sous la ligne d'eau d'étiage nécessiteront des reprises de béton (cf photo ci-dessous) à faire à sec. Dans ce cas, une phase de pompage de moins de 2 jours pourra être nécessaire à l'aval immédiat de la dérivation.

Les autres travaux sur la prise d'eau consistent à reprendre les maçonneries existantes.

Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maîtrise d'œuvre

COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

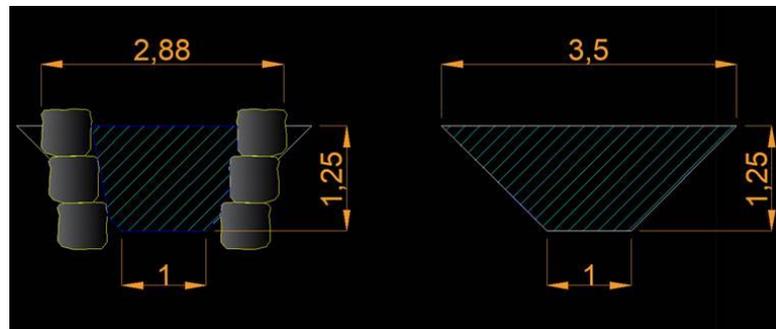
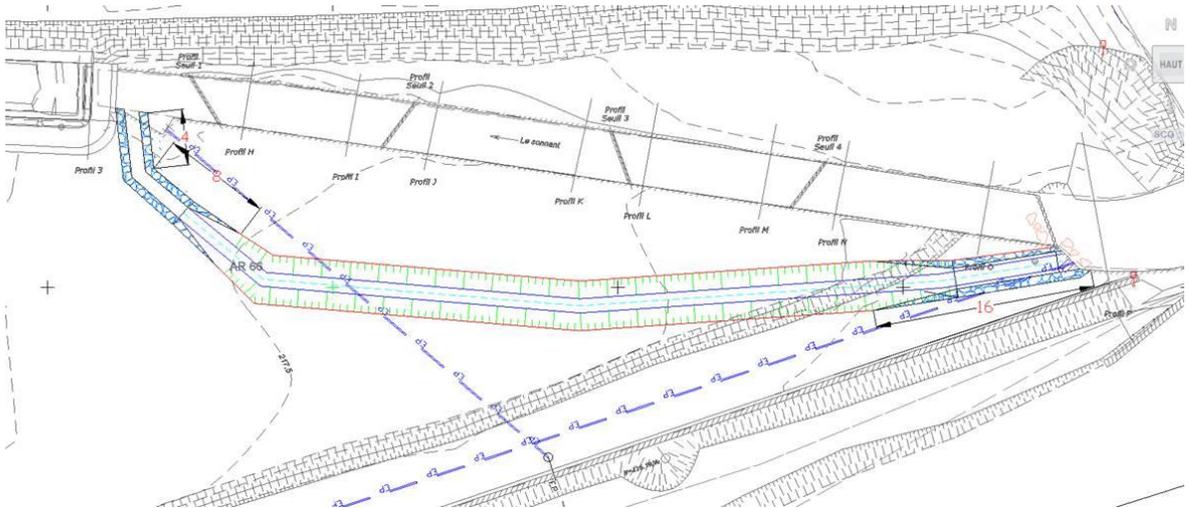
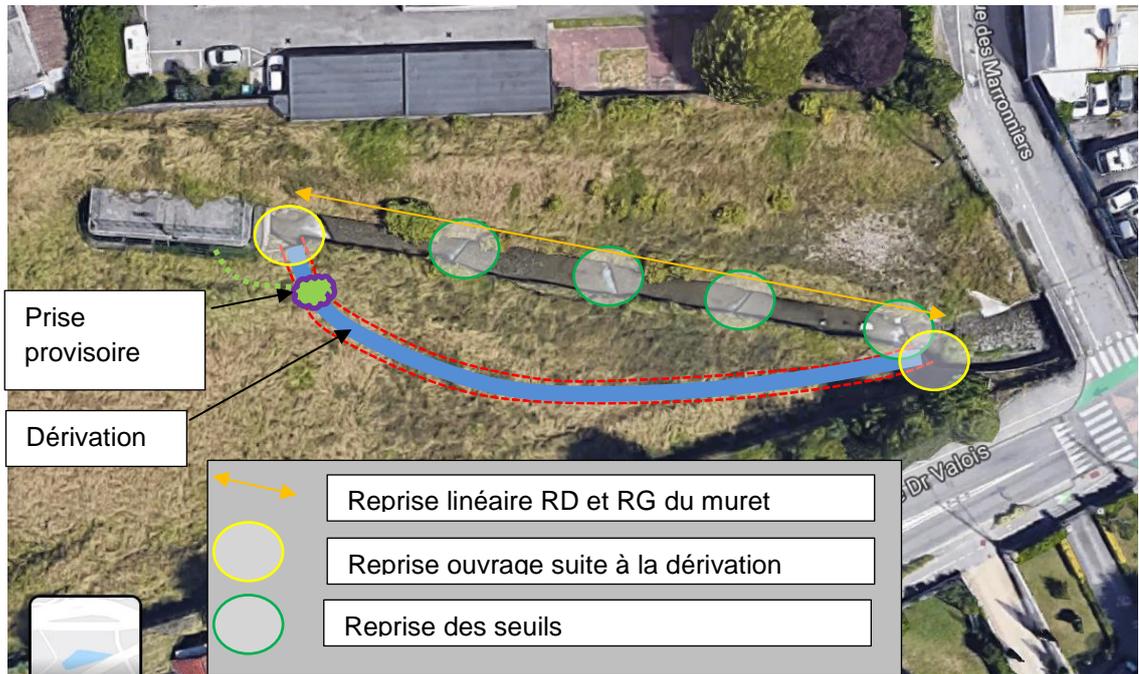


Fig. 13. Plan et section type de la dérivation

Le volume des déblais mis en œuvre pour la réalisation de la dérivation est d'environ 300 m³. Ces déblais seront remis en place à la fin des travaux.

Les travaux indiqués sur la figure ci-dessus sont prévisionnels.



Fig. 14. Photo de l'ouvrage de vidange à réhabiliter (seuils)

La durée des travaux est estimée à environ 3 mois et seront réalisés entre septembre et février. Le phasage exact des travaux reste à définir.

4.2 SECTEUR 2 – COMBE DU SONNANT D'URIAGE

- Réalisation d'un piège à embâcles d'une largeur de 10m environ,
- Réalisation d'un piste d'accès sur 50 m environ en déblais de la berge
- Réalisation d'une protection de berge sur 50 m environ en rive gauche du cour d'eau en technique mixte de talutage et soutènement (enrochements + génie végétale)
- Aménagement des accès : mise en place d'un portail, de signalisation
- Traitement de la végétation (abatage de la ripisylve sur 50m) et replantation.



Fig. 15. Exemple de piège à embâcles

Des déblais devront être réalisés pour des massifs béton au droit de l'ouvrage et la rampe d'accès :

- Déblais pour réalisation des massifs mais substitué par des massifs béton = 250 m³
- Délais dans la berge RG sur 30 à 40 m pour accéder au piège = 300 m³

A ce stade du projet, il est envisagé d'évacuer les déblais en décharge.

La durée des travaux est estimée à environ 2 mois et seront réalisés entre septembre et février. Le phasage exact des travaux reste à définir.

Les travaux sont synthétisés sur le schéma ci-dessous :

Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maîtrise d'œuvre

COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

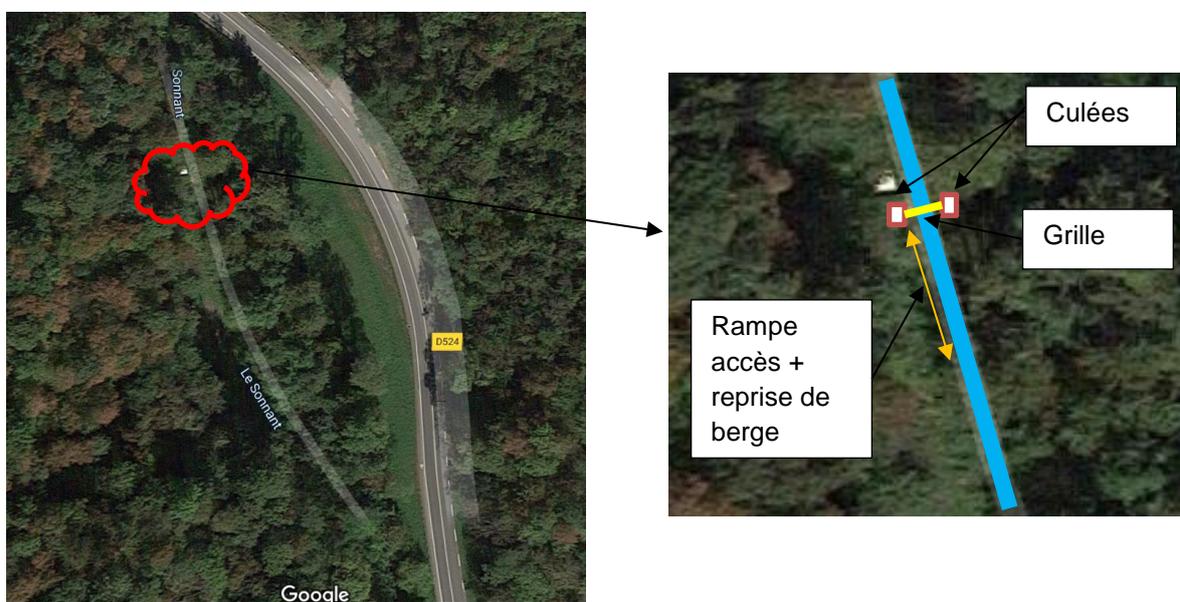
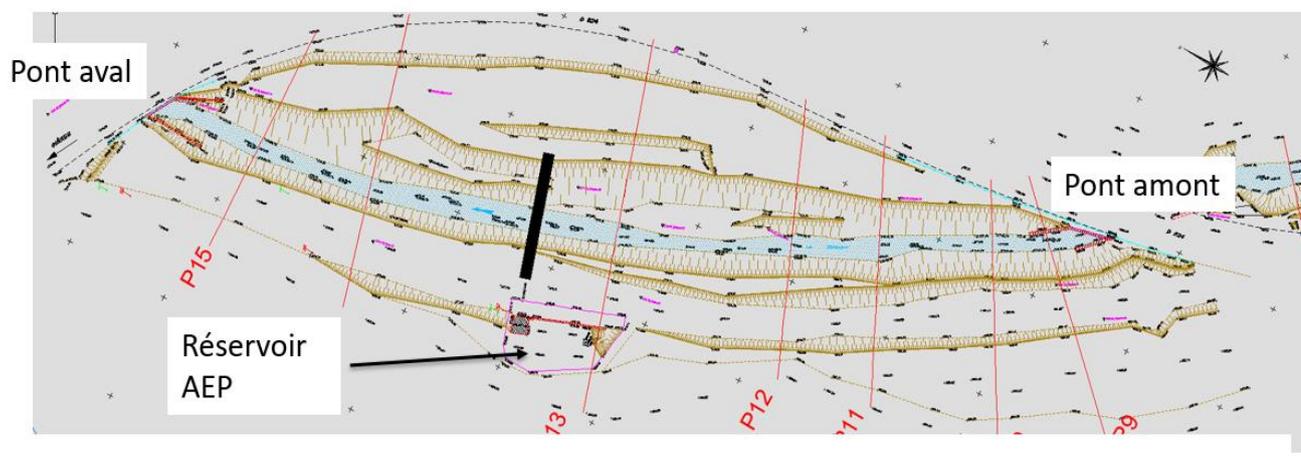


Fig. 1. Ouvrages prévus à ce stade (ARTELIA 2020)

6 IMPACTS ET MESURES

6.1 SECTEUR 1 – PLAGES DE DEPOT

Enjeux	Description de l'impact	Mesures ERC
Présence du ruisseau du « Sonnant d'Uriage », milieu aquatique	Dégradation en phase chantier du milieu par la mise à sec du cours d'eau et/ou mise en suspension importante de MES ; risque de pollution accidentelle (hydrocarbure)...	Mesures de lutte contre la pollution des eaux superficielles pour éviter toutes dégradations ou pollutions (kits antipollutions, stockage étanches, barrage MES...). Pêche électrique de sauvegarde préalable si nécessaire.
Présence d'une prairie mésophile dominée par les graminées	Dégradation de la prairie en phase chantier (circulation des engins).	La prairie de la plage fait l'objet d'un entretien régulier. La zone chantier sera remise en état à la fin des travaux avec réensemencement du site avec un mélange herbacée d'espèces locales. Mesure d'accompagnement : améliorer la gestion de la plage en adaptant les périodes de fauche et en évitant la période mars/août. Deux solutions : une seule fauche tardive annuelle réalisée au lieu de 2 actuellement ou une gestion différenciée de la végétation entre le sommet des digues et le bas de la plage de dépôt.
Présence d'un bosquet d'arbre (< à 300 m²)	Suppression des arbres du bosquet Dérangement / destruction d'individus (avifaune)	Réalisation des travaux de défrichage entre septembre et février, idéalement en septembre-octobre pour respecter le calendrier écologique des espèces. Passage de l'écologue avant opération de défrichage pour repérer les arbres favorables à la faune et mettre en place un protocole doux d'abattage.
Présence potentielle avifaune	Dérangement de l'avifaune en phase travaux (bruit)	Réalisation des travaux selon le calendrier écologique des espèces. Travaux en continu sur une courte période
Présence d'espèces invasives : Renouée du japon et de Robinier faux-acacia	En phase chantier, des sols peuvent être mis à nus et des terres remaniées voire exportées, ce qui favorise la propagation des plantes envahissantes	Mesures de lutte contre les espèces invasives en visant l'éradication de la Renouée et des Robiniers. Mise en place d'un plan de gestion.

6.2 SECTEUR 2 – COMBE DU SONNANT D'URIAGE

Enjeux	Description de l'impact	Mesures ERC
Présence du ruisseau du « Sonnant d'Uriage », milieu aquatique	Dégradation en phase chantier du milieu par la mise à sec du cours d'eau et/ou mise en suspension importante de MES ; risque de pollution accidentelle (hydrocarbure)...	Mesures de lutte contre la pollution des eaux superficielles pour éviter toutes dégradations ou pollutions (kits antipollutions, stockage étanches, barrage MES...).
Classement du cours d'eau « le Sonnant d'Uriage » - liste 1- en tant que frayère et zone d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole par l'arrêté préfectoral du 8 août 2012 relatif à l'inventaire des frayères en application de l'article L.432-3 du code de l'environnement Présence de Truites fario dans le ruisseau, espèce protégée	Destruction potentielle de frayères par mise à sec du cours d'eau et/ou mise en suspension importante de MES	Pêche électrique de sauvegarde préalable si nécessaire. Mesure d'évitement : l'ouvrage a été conçu pour n'avoir aucun impact sur le lit mineur du cours d'eau en phase exploitation : aucune rupture de la continuité écologique.
Présence de forêts en rive gauche de la combe	La zone forestière ne sera pas impactée par les travaux	Réalisation d'un bornage de la forêt ayant permis de statuer sur le fait qu'aucune parcelle forestière ne sera touchée par le projet et la piste d'accès.
Présence d'une zone rudérale (ancienne route)	La partie aval du chemin sera débroussaillée pour donner accès aux engins de chantier	Le débroussaillage sera réalisé entre septembre et février, idéalement en septembre-octobre pour respecter le calendrier écologique des espèces. Remise en état à l'issue du chantier avec notamment le réensemencement du site avec un mélange herbacée d'espèces locales.
Présence de ripisylve	Le projet prévoit le terrassement des berges en pente douce nécessitant un défrichement de la ripisylve.	Le défrichement de la ripisylve sera réalisé entre septembre et février, idéalement en septembre-octobre pour respecter le calendrier écologique des espèces. Il sera limité à l'emprise stricte du projet. Le bois coupé est laissé sur place autant que possible en faveur de la faune et la flore. Passage de l'écologue avant opération de défrichement pour repérer les arbres favorables à la faune et mettre en place un protocole doux d'abattage. Mise en place de nichoirs en faveur des Chiroptères (ou pour d'autres espèces

Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Sonnant d'Uriage sur la Commune de Gières - Mission de maîtrise d'œuvre

COMPLEMENTS APPORTES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Enjeux	Description de l'impact	Mesures ERC
		d'avifaune liées au cours d'eau), sous les deux ponts situés à proximité du secteur afin de proposer une plus-value en contrepartie du défrichage. Remise en état avec implantation d'arbustes ou arbres locaux endémiques adaptés au cours d'eau permettant de limiter le développement de la renouée.
Présence avifaune	Dérangement de l'avifaune en phase travaux (bruit)	Réalisation des travaux selon le calendrier écologique des espèces. Travaux en continu sur une courte période
Présence d'espèces invasives : Renouée du japon, Buddélia ...	En phase chantier, des sols peuvent être mis à nus et des terres remaniées voire exportées, ce qui favorise la propagation des plantes envahissantes	Mesures de lutte contre les espèces invasives en visant la suppression des massifs de taille réduite de la Renouée, des Robiniers et de Buddleia. Pour les autres massifs, la non dissémination au cours d'eau sera visée. Mise en place d'un plan de gestion.

Pour l'ensemble du projet, un suivi en phase chantier sera réalisé par l'accompagnement d'un écologue à solliciter selon les besoins (choix et implantation des nicheris, gestion favorable...).

Un suivi post chantier sera mis en place pendant minimum 3 ans et portera notamment sur le suivi des espèces invasives. Dans le cas où les mesures mises en place ne seraient pas adaptées, des actions correctives seront effectuées.

La majorité des mesures énoncées ci-dessus ont été émises par la DREAL Auvergne Rhône Alpes, Service EHN (Eau Hydroélectricité et Nature), Pôle PME (Préservation des Milieux et des Espèces) après avoir pris connaissance du projet. Le MOA s'est engagé à les mettre en place.

La demande de cas par cas est réalisée en amont de la rédaction des dossiers réglementaires environnementaux pour permettre à Grenoble Alpes Métropole d'anticiper sur la nécessité de réalisation d'une étude d'impact ou non. Ainsi, il s'agit dans cette présente note des premières analyses menées dans le cadre du diagnostic. L'ensemble de la démarche de cotation des enjeux et des impacts sera réalisé dans le cadre des dossiers réglementaires environnementaux. Les ingénieurs environnementalistes ayant été intégrés aux équipes de conception technique dès le début du projet, la séquence ERC a déjà été lancée et sera poursuivie pendant toute la durée du projet.